



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 10 novembre 2025 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, Samuel Tremblay-Bonsens et Robert Dubois et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-193 Il est proposé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025

2025-11-194 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait neuf (9) personnes présentes dans la salle. Mme Lise Rousseau a commenté sur le règlement 2024.08 sur les fosses septiques. M. Eric Fafard a demandé si les nouveaux conseillers se sont familiarisés avec le plan stratégique de la municipalité, et ils ont confirmé que ce sera fait. Mme Catherine Mullins a mentionné la révision des règlements d'urbanisme et la consultation publique qui a eu lieu récemment.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.2 Nomination des conseillers à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 du règlement numéro 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme « composition », le comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil municipal.

Le président du comité doit être un membre du conseil municipal. L'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire, comme membre du conseil, peut être membre du CCU. Si le maire n'est pas membre du CCU, il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCU est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont été nommés à la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023 en vertu de la résolution numéro 2023-12-213;

2025-11-195 Il est proposé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif d'urbanisme, soit:

- M. Gilbert Boileau (membre du conseil)
- M. Robert Dubois (membre du conseil)

QUE le conseil nomme M. Gilbert Boileau comme président du comité consultatif d'urbanisme;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office secrétaire du comité;

QUE la directrice générale avisera les résidents qui sont membres du comité consultatif d'urbanisme par courriel pour connaître leur intérêt à demeurer membre de ce comité et mettra une annonce dans la prochaine chronique pour voir si d'autres résidents seraient intéressés à participer, et les trois (3) membres choisis seront nommés par le conseil à sa séance ordinaire de janvier 2026.

QUE le mandat des conseillers qui sont membres du comité consultatif d'urbanisme débutera immédiatement et prendra fin le 31 décembre 2027, sujet à l'article 8 du Règlement numéro 2020.05 relatif au comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

6.3 Nomination d'un représentant pour Ogden pour COGESAF

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden est membre du Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF);

CONSIDÉRANT QU'une personne du conseil doit être désignée comme représentant habilité à siéger au COGESAF;

2025-11-196 Il est proposé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE la municipalité désigne M. Michael Sudlow comme représentant habilité à siéger au COGESAF.

ADOPTÉE

6.4 Dépôt du compte-rendu de la consultation publique sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la consultation publique sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme tenue le 8 octobre dernier.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Adoption du budget 2026 de la Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden est membre de la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIGDSC a adopté le budget 2026 au montant de 4 165 915.80\$, ainsi que les tarifs applicables pour 2026;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres sont invitées à adopter par résolution lesdites prévisions et les tarifs pour l'année 2026 comme le prévoit le Code municipal et la Loi sur les Cités et Villes;

2025-11-197 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden approuve les prévisions budgétaires ainsi que la tarification pour l'année 2026 telles que soumises par la Régie intermunicipale des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

ADOPTÉE

7.2 Nomination d'un représentant à la Ressourcerie des Frontières

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit nommer un représentant pour siéger sur le conseil de la Ressourcerie des Frontières et aussi pour siéger dans leur Comité des Municipalités, et qu'un substitut doit aussi être nommé;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de réunions du conseil et du comité de la Ressourcerie est censé varier d'un (1) à quatre (4) fois par année, selon les besoins;

2025-11-198 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. Samuel Tremblay-Bonsens à titre de représentant d'Ogden au conseil de la Ressourcerie des Frontières et au Comité des Municipalités de la Ressourcerie des Frontières.

QUE le conseil nomme M. David Lépine à titre de substitut.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

7.3 Nomination des conseillers à siéger sur le comité consultatif en environnement

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 du règlement numéro 2020.06 relatif au comité consultatif en environnement « composition », le comité consultatif en environnement de la Municipalité d'Ogden est formé de cinq (5) membres ayant droit de vote. Ces membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité :

- Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité, à l'exclusion des membres du conseil et des officiers municipaux ;
- Deux (2) membres du conseil.

Les officiers du comité consultatif en environnement sont le président, le vice-président et le secrétaire. Ces officiers sont nommés par résolution du conseil municipal.

Le président du comité doit être un membre du conseil municipal. L'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office membre de ce comité et secrétaire, sans droit de vote.

Le maire, comme membre du conseil, peut être membre du CCE. Si le maire n'est pas membre du CCE, il peut quand même assister à toutes les réunions du comité s'il le souhaite.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 7 de ce même règlement, la durée du mandat des membres du CCE est de deux ans et est renouvelable;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif en environnement ont été nommés à la séance du conseil tenue le 4 décembre 2023 en vertu de la résolution numéro 2023-12-216;

2025-11-199 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil donne mandat aux membres du conseil municipal à siéger sur le comité consultatif en environnement, soit:

- M. Gilbert Boileau (membre du conseil)
- M. Robert Dubois (membre du conseil)

QUE le conseil nomme M. Gilbert Boileau comme président du comité consultatif en environnement;

QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement est d'office secrétaire du comité;

QUE la directrice générale avise les résidents qui sont membres du comité consultatif en environnement par courriel pour connaître leur intérêt à demeurer membre de ce comité et mette une annonce dans la prochaine chronique pour voir si d'autres résidents seraient intéressés à participer, et les trois (3) membres choisis seront nommés par le conseil à sa séance ordinaire de janvier 2026.

QUE le mandat des conseillers qui sont membres du comité consultatif en environnement débutera immédiatement et prendra fin le 31 décembre 2027, sujet à l'article 7 du Règlement numéro 2020.06 relatif au comité consultatif en environnement.

ADOPTÉE

7.4 Nomination d'un délégué et d'un substitut municipal à la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE la charte de la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook prévoit la nomination d'un délégué et d'un substitut membre du conseil municipal de chaque municipalité membre;

2025-11-200 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QUE M. Michel Lesage soit nommé délégué et que M. David Lépine soit nommé substitut membre du conseil municipal pour la Régie de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.

ADOPTÉE

7.5 Appui aux deux projets de Bleu Massawippi pour la rivière Tomifobia

CONSIDÉRANT QUE Bleu Massawippi est un organisme à but non lucratif dédié à la protection du lac Massawippi et de ses écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE Bleu Massawippi sollicite l'appui de la Municipalité d'Ogden dans le dépôt d'une demande d'aide financière pour leurs deux nouveaux projets portant sur la revégétalisation des bandes riveraines de la rivière Tomifobia, soit le projet « Lamproie du nord : restaurer, sensibiliser, protéger » et le projet « Agir pour la Tomifobia : restaurer, sensibiliser, inspirer »;

2025-11-201 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité appuie les deux projets de Bleu Massawippi mentionnés ci-haut, et demande que des lettres d'appui leur soit envoyées à cet égard.

ADOPTÉE

7.6 Appui à COGESAF pour la pérennisation de la démarche de Coordination des actions sur la qualité de l'eau

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF) demande l'appui de la Municipalité d'Ogden afin de pérenniser le financement du projet de Coordination des actions améliorant la qualité de l'eau du lac Memphrémagog et son bassin versant;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2023, le COGESAF a su rallier les acteurs du milieu et catalyser la mise en œuvre de projets collaboratifs favorisant la conservation du lac Memphrémagog et de son bassin versant. Le financement a permis au COGESAF de dédier une ressource à temps plein à la coordination des actions de ce territoire, augmentant les échanges entre les acteurs et mettant en œuvre des actions améliorant la qualité de l'eau, l'acquisition de connaissances, la lutte aux espèces exotiques envahissantes et une meilleure gestion des eaux de pluie;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de coopération pour la gestion du lac Memphrémagog signée par le COGESAF et le gouvernement du Québec se terminant en mars 2026, ils sont préoccupés par les impacts que pourrait avoir la fin du projet. Sans ce financement, le COGESAF ne peut dédier complètement une ressource au lac Memphrémagog et ils craignent de perdre les gains générés durant cette première phase;

CONSIDÉRANT QUE le lac Memphrémagog est la source d'eau potable de près de 175 000 personnes et qu'il représente un pilier récréotouristique notable pour la région;

CONSIDÉRANT QUE la démarche promeut une approche collaborative pour l'adoption de pratiques et l'atteinte d'objectifs communs visant sa préservation et l'amélioration de la qualité de ses eaux à long terme;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE plusieurs nouvelles initiatives concrètes visant une meilleure gestion du ruissellement, l'acquisition de connaissance sur le territoire et l'éducation des citoyens et citoyennes ont déjà été déployées durant la 1re phase, cumulant l'implication de 21 organisations locales, régionales ou provinciales, pour une valeur atteignant au moins 583 045\$;

CONSIDÉRANT QUE le financement de la démarche arrive à échéance le 31 mars 2026 et que l'appui des organisations œuvrant dans le bassin versant du lac Memphrémagog représente le meilleur argument en faveur de sa prolongation;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation 7 du Plan national de l'eau 2018-2030 vise spécifiquement la poursuite de la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la démarche s'inscrit sous l'orientation : « Agir pour l'environnement et s'adapter aux changements climatiques » de la planification stratégique 2025-2030;

CONSIDÉRANT QUE le COGESAF ne pourra travailler aussi étroitement sur la qualité de l'eau du lac Memphrémagog sans ce financement;

2025-11-202 **Il est proposé par** monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden reconnaisse les bénéfices de la démarche de coordination du COGESAF sur la qualité de l'eau du lac Memphrémagog et son bassin versant et se positionne en faveur de la poursuite du financement par le MELCCFP, pour la période 2026 à 2030.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Comité de voirie

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère qu'il serait opportun d'avoir un comité de voirie incluant le maire et deux (2) membres du conseil;

2025-11-203 **Il est proposé par** monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil désigne les personnes suivantes comme membres du comité de voirie : M. David Lépine, M. Michael Sudlow et M. Robert Dubois, de même que l'inspecteur en voirie et la directrice générale.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 181,378.08\$ et les salaires s'élèvent à 40,413.51\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 221,791.59\$.

2025-11-204 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 70,740.15\$;

2025-11-205 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 10 novembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Confirmation de l'achat de chèques et de formulaires de comptes de taxes 2026

2025-11-206 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil confirme la commande et l'achat chez Infotech des chèques, enveloppes et formulaires pour comptes de taxes 2026, au montant total de 1,079.00\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

10.2 Souper de Noël pour conseil et employés

2025-11-207 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le souper de Noël aura lieu le jeudi 4 décembre 2025 à 18 heures.

QU'y soient conviés les élus, les employés municipaux et les membres du comité de loisirs.

QU'une dépense maximum de 1,500\$ taxes en sus soit autorisée pour la tenue de cet événement, tenant en compte que ce montant a déjà été prévu au budget 2025.

ADOPTÉE

10.3 Déclarations des intérêts pécuniaires des élus



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires dûment complétée et signée : M. David Lépine, M. Michael Sudlow, M. Michel Lesage, M. Gilbert Boileau, M. Samuel Tremblay-Bonsens, Mme Claudette Dupras et M. Robert Dubois.

10.4 Horaire des rencontres relatives au budget

L'atelier de travail du conseil portant sur la préparation du budget 2026 aura lieu le lundi, 8 décembre 2025 à 9 heures.

La séance publique d'adoption du budget 2026 aura lieu le lundi 15 décembre 2025 à 19 heures.

10.5 Renouvellement de l'assurance de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu sa facture annuelle du Groupe Ultima Inc pour la couverture assurance couvrant l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le coût total est de 16,741.25\$ taxes en sus;

2025-11-208 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement du renouvellement de l'assurance de la municipalité au montant total de 16,741.25\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.6 Plan triennal du Centre de services scolaires des Sommets

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaires des Sommets a entamé son processus de consultation annuel au sujet de son plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets 2026-2027 à 2028-2029;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents transmis par le centre de services scolaire;

2025-11-209 Il est proposé par monsieur Samuel Tremblay-Bonsens
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden est d'accord avec le contenu du plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Sommets 2026-2027 à 2028-2029.

ADOPTÉE

10.7 Demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été 2026

2025-11-210 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la Directrice générale à déposer une demande de subvention dans le cadre du programme Canada Emploi-Été pour défrayer une partie des salaires du ou des étudiant(s) embauché(s) durant la période estivale pour réaliser certains projets environnementaux.

QUE la demande de subvention fasse référence au salaire horaire et au nombre d'heures prévues au budget 2026.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

10.8 Renouvellement du service en cybersécurité de la FQM pour 2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden a signé un contrat de service en cybersécurité avec la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) en janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE ce service a été renouvelé en 2024 et en 2025 et que la municipalité a maintenant reçu l'avis de renouvellement de la FQM pour le renouvellement annuel en cybersécurité de 2026;

CONSIDÉRANT QUE le coût total est de 5,028.96\$ taxes en sus;

2025-11-211 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le paiement du renouvellement du service en cybersécurité de la FQM pour 2026 au montant total de 5,028.96\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.9 Serment des personnes élues – Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière Municipale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil suivants ont été élus par proclamation :

- Maire, M. David Lépine, proclamé élu le 3 octobre 2025;
- Conseiller au poste no. 2, M. Michel Lesage, proclamé élu le 3 octobre 2025;
- Conseillère au poste no. 5, Mme Claudette Dupras, proclamée élue le 3 octobre 2025;
- Conseiller au poste no. 6, M. Robert Dubois, proclamé élu le 3 octobre 2025;

et que les membres du conseil suivants ont été élus lors de l'élection municipale qui a eu lieu le 2 novembre 2025 :

- Conseiller au poste no. 1, M. Michael Sudlow, proclamé élu le 7 novembre 2025;
- Conseiller au poste no. 3, M. Gilbert Boileau, proclamé élu le 7 novembre 2025;
- Conseiller au poste no. 4, M. Samuel Tremblay-Bonsens, proclamé élu le 7 novembre 2025

et que les proclamations d'élection des candidats et candidate ont donc toutes été faites, conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les Municipalités*;

Les membres du conseil déclarent sous serment qu'ils exerceront leurs fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du *Code d'Éthique et Déontologie des Élus de la Municipalité d'Ogden* et qu'ils s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat;

Ces déclarations seront expédiées au bureau régional des Affaires municipales et des Régions.

10.10 Nomination du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

2025-11-212 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le conseiller no. 3, M. Gilbert Boileau, comme maire suppléant.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

ADOPTÉE

10.11 Nomination d'un substitut pour assister aux séances de la MRC Memphrémagog en l'absence du maire

2025-11-213 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme le maire suppléant comme substitut à monsieur le maire David Lépine aux assemblées de la MRC Memphrémagog quand ce dernier est dans l'impossibilité d'y assister.

ADOPTÉE

10.12 Nomination du représentant pour Ogden à la Table de Concertation des Aînés

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés (TCA Memphrémagog) est un regroupement dynamique d'organisations qui coordonne depuis 1991 plusieurs projets visant l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la TCA Memphrémagog avait demandé qu'une personne du conseil municipal soit désignée pour agir à titre de répondant des enjeux touchant les personnes âgées, et que cette personne serait invitée à assister à deux (2) rencontres par année;

2025-11-214 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden désigne Mme Claudette Dupras à titre de répondant à la Table de Concertation des Aînés de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

10.13 Nomination d'un membre du conseil pour l'administration du site web municipal

CONSIDÉRANT QU'il est bénéfique pour le conseil municipal de nommer un membre du conseil pour assister avec l'administration du site web de la municipalité;

2025-11-215 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme Mme Claudette Dupras comme membre du conseil qui assistera avec l'administration du site web municipal.

QUE tout contenu à mettre sur le site web municipal sera transmis à la directrice générale pour approbation avant d'être fourni au technicien informatique qui procèdera au téléchargement de ce contenu sur le site web.

ADOPTÉE

10.14 Renouvellement du contrat de service avec Infotech pour 2026

2025-11-216 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un chèque au montant de 6,760.00\$ taxes en sus en guise de paiement du contrat de service d'Infotech pour l'année 2026.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Nomination du représentant pour Ogden pour la Tourbière de Marlinton

CONSIDÉRANT QUE la Société pour la conservation et l'éducation à la nature (SCENE) administre la Tourbière de Marlinton et qu'il est important que la municipalité d'Ogden ait un représentant pour siéger sur le conseil d'administration de SCENE;

2025-11-217 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme M. David Lépine à titre de représentant d'Ogden au conseil d'administration de SCENE pour l'administration de la Tourbière de Marlinton.

ADOPTÉE

11.2 Comité de Culture et Loisirs

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden estime qu'il serait important de continuer d'avoir un Comité de Culture et Loisirs à Ogden, formé d'un membre du conseil et de résidents intéressés;

2025-11-218 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil nomme la conseillère no. 5, Mme Claudette Dupras, à titre de présidente du comité de culture et loisirs d'Ogden.

QUE le conseil nomme les résidentes Mme Sylvia Poirier, Mme Marlène Lemire et Mme Anne-Lise Dupuis pour faire partie du comité de culture et loisirs.

ADOPTÉE

11.3 Réception de Noël pour conseil et citoyens à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une réception de Noël avec le conseil sera offerte par le Comité de loisirs d'Ogden à l'hôtel de ville le 6 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût maximal de cette activité sera de 300\$;

2025-11-219 Il est proposé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 300\$ pour cette réception de Noël.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12.1 Adoption du budget 2026 – Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est présente un budget équilibré pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité d'Ogden sera de 144,409.60\$ plus un montant de 630\$ afin de couvrir les frais pour les délégués ou délégués substitués qui sont présents ou pas aux assemblées du conseil, ainsi qu'un montant de 6,315.47\$ pour la prévention, pour un grand total de 151,355.07\$ pour l'année 2026;

2025-11-220 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le budget 2026 de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

12.2 Nomination du représentant pour Ogden sur Espace des Fondateur5

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Ogden doit avoir un représentant sur Espace des Fondateur5 (anciennement Ambulance Stanstead);

2025-11-221 Il est proposé par monsieur Samuel Tremblay-Bonsens
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme M. Robert Dubois comme membre représentant Ogden sur Espace des Fondateur5.

ADOPTÉE

12.3 Nomination des délégués à la Régie Incendie de l'Est

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution no. 2017-09-210, la municipalité d'Ogden a approuvé l'entente intermunicipale relative au service de protection contre les incendies Memphrémagog Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit nommer un délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

2025-11-222 Il est proposé par monsieur Robert Dubois
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden nomme M. Michel Lesage comme délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelé «Régie incendie de l'Est» et M. David Lépine comme délégué substitut tel que le prévoit les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

ADOPTÉE

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14.1 Divers dossiers

Le maire a mentionné que la consultation publique pour les règlements et plan d'urbanisme a eu lieu le 8 octobre dernier, et il a remercié les membres du comité de révision pour leur bon travail.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre du conseil des maires de la MRC de Memphrémagog le 15 octobre dernier. Il a aussi participé à la rencontre du comité d'aménagement de la MRC le 5 novembre dernier.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Normand Vermette a posé des questions concernant les travaux sur le chemin Cedarville et la Ressourcerie des Frontières et le maire a répondu. Mme Anne-Lise Dupuis a mentionné les nouveaux garde-corps sur le chemin Cedarville. Mme Mullins a demandé des précisions sur le COGESAF et le conseiller no. 1 M. Sudlow a répondu. Mme Mullins a aussi mentionné qu'elle serait disposée à assister avec le dossier de la navigation sur le lac, comme membre de la communauté.

2025-11-223

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 50 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.